

propos de la facturation des services. A cette fin, le Ministère a présenté en décembre 1973 un document au *Conseil du Trésor*. On croyait à l'époque que les propositions du Ministère avaient été acceptées en principe et qu'il fallait en discuter avec les présidents du Conseil du Trésor; en fait, ces derniers ne s'étaient jamais penchés sur la question.⁹

1974 —En octobre 1974, on a constitué un comité mixte, formé de représentants du *Conseil privé* et du *Secrétariat du Conseil du Trésor*, à qui on a confié la tâche d'étudier le recouvrement du coût des services offerts au gouvernement par des sociétés fournissant des services communs.

Un sous-comité a été créé pour examiner la facturation des services fournis par le ministère des Travaux publics.

—Le premier rapport du *Comité des comptes publics* faisait mention des discussions entre des représentants du ministère des Travaux publics et du Conseil du Trésor à propos de la facturation des services de logement aux ministères. On disait notamment dans le rapport que «le Comité estime que le *ministère des Travaux publics* et le *Secrétariat du Conseil du Trésor* ont retardé plus qu'il ne fallait la présentation d'un projet convenable. Il semble que la communication entre deux de nos principales directions soit nettement insuffisante». Citons à nouveau le rapport du Comité: «Si ces frais de location étaient imputés aux ministères qui louent le local, les ministères seraient plus prudents dans leurs prévisions, plus modestes dans leur choix d'immeubles à bureaux et s'efforceraient davantage d'éviter de dépenser plus que les crédits budgétaires qui leur sont alloués».

1975 —En février 1975, le sous-comité mixte du *Bureau du Conseil privé* et du *Conseil du Trésor* a soumis au *Bureau du Conseil privé* un rapport sur la facturation des services fournis par le ministère des Travaux publics. Ce dernier avait recommandé que l'on exige des loyers de chaque ministère et que les dépenses des Travaux publics soient couvertes par le revenu tiré de la perception de loyers.

Le rapport du sous-comité désapprouvait la recommandation du ministère des Travaux publics.

—Le représentant du *ministère des Travaux publics* qui faisait partie du sous-comité mixte a contesté l'opinion du sous-comité et soumis en avril 1975 un rapport minoritaire au Conseil privé.

⁹ Lettre de G. B. Williams au président, 15 novembre 1976.